



Association les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Journée portes ouvertes au Centre éducatif

Le vendredi 27 novembre 2009



L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou sa famille.

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voit accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans la plus large mesure compatible avec la liberté et la dignité. Toute dévotion à l'enfant doit avoir pour conséquence la reconnaissance de ses droits.

L'enfant a droit à la naissance à un nom et à une nationalité.

L'enfant doit bénéficier d'une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats. L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

L'enfant doit en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

L'enfant doit être protégé sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être l'objet de toute forme de négligence, de cruauté ou d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la servitude ou à l'esclavage, à l'achat, à la vente, à l'emprisonnement, à l'adoption, à l'engagement d'un âge minimum ou à l'occupation d'un poste de travail ou d'un emploi qui nuise à son développement physique, mental ou moral.

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

Déclaration des droits de l'enfant

20 ans de droits et de devoirs

des fontaines

n° 209



Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en